



AVEC NOUS ET TOUTE LA FAMILLE DE L'AÉRIEN...

VOUS POUVEZ SAUVER DES VIES !

[JE FAIS UN DON](#)

Bonjour [prenom],

Quand la grande famille de l'aérien mobilise ses hommes, ses avions et ses compétences, elle sauve des vies. Rien n'arrête la force de la solidarité, les témoignages de ces « trois mousquetaires des airs » le prouvent :



Nicolas Chabbert
Pilote d'avion de « renfort »
sur monomoteur TBM910



Hervé Krostek
Médecin
Volontaire de la réserve
sanitaire



Arnaud Heuze
Chef de cabine Air France
Bénévole Aviation Sans
Frontières

« *J'ai été très impressionné par le dévouement de l'infirmière et de l'aide-soignant que j'ai transportés pour lutter contre les ravages de l'épidémie de COVID-19 dans le Grand-Est. Ils savaient ce qui les attendait de l'autre côté. Quant à mon action, elle était évidente. Je ne suis qu'un maillon de la chaîne de solidarité. »*

« *La première fois que je me suis rendu dans le Grand Est durablement touché par l'épidémie de coronavirus, j'ai mis 14 heures en voiture aller-retour... Heureusement, grâce à la mobilisation des avions et des pilotes, j'ai pu économiser du temps et des forces. Un atout précieux face à une crise sanitaire sans précédent !*

« *Je ne voulais pas subir la pandémie. Je voulais agir et être utile. Quand les Hôpitaux de Paris ont contacté Aviation Sans Frontières pour leur prêter main-forte dans le cadre du dispositif de dépistage à domicile du Covid-19, je n'ai pas hésité un instant. C'est une belle expérience d'entraide. »*

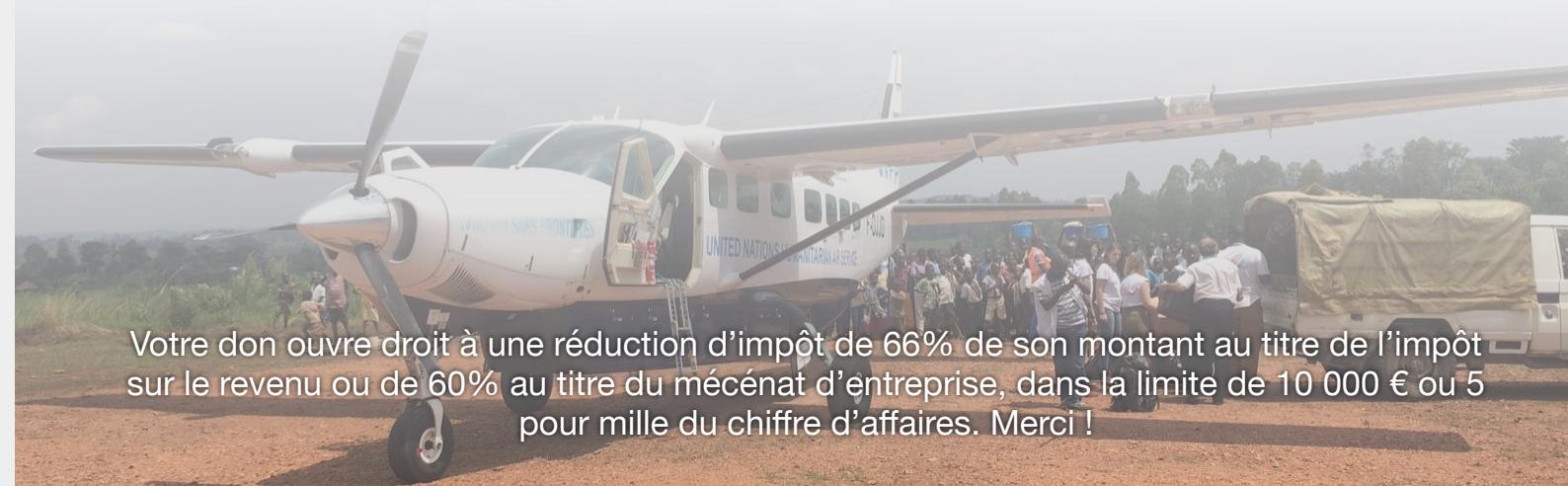
Aujourd'hui en France, demain dans le monde, **nous avons besoin de vous** et de votre soutien pour continuer à répondre aux **besoins des acteurs de l'humanitaire**.

Des hommes, des femmes, des enfants en grande détresse attendent de l'aide. Embarquez immédiatement avec nos équipes... Aidez-nous ! Il y a urgence. Plus vite nos appareils décolleront, plus de vies seront épargnées !

MILLE MERCIS.

Aviation Sans Frontières

[JE FAIS UN DON](#)



Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 66% de son montant au titre de l'impôt sur le revenu ou de 60% au titre du mécénat d'entreprise, dans la limite de 10 000 € ou 5 pour mille du chiffre d'affaires. Merci !

